



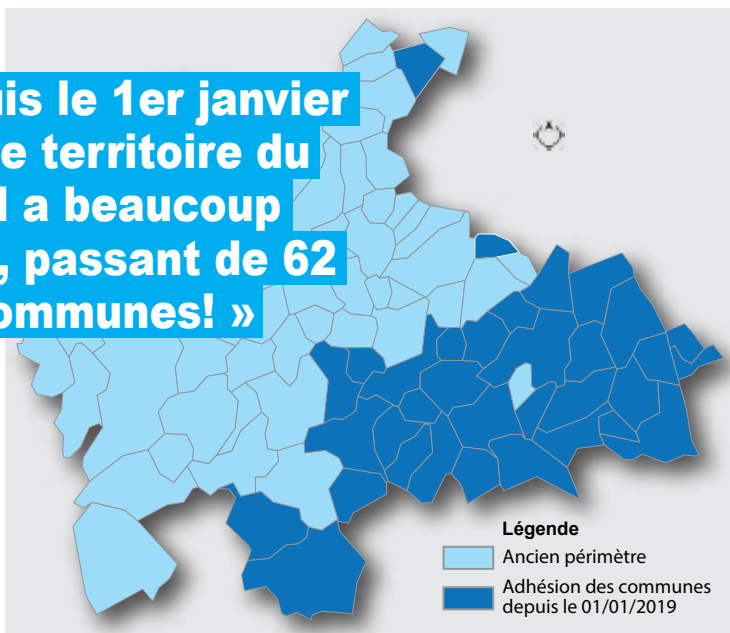
# LETTRE D'INFORMATION

du SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr- www.sesam21.fr

**DEC  
2019**

« Depuis le 1er janvier 2019, le territoire du SESAM a beaucoup évolué, passant de 62 à 95 communes! »



## EVOLUTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence de l'eau a été transférée au Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM). Ce transfert a été provoqué par la loi dite « **NOTRe** » (portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République**).

**32 communes** du secteur de Vitteaux ont donc intégré le SESAM dont la mission est d'assurer la production d'eau potable et l'assainissement (collectif et non collectif) ainsi que la défense incendie. Il est le propriétaire des infrastructures et investit en permanence pour leur extension et leur renouvellement ou leur mise aux normes.

Début 2020, la commune de Seigny a également demandé à intégrer le SESAM afin de bénéficier de l'ensemble

des nombreux services du SESAM :

Compétences obligatoires

- L'EAU POTABLE
- L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- L'ASSAINISS. NON COLLECTIF
- LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Compétences optionnelles

**EAUX PLUVIALES** : Elaboration des plans des réseaux d'eaux pluviales.

**PLAN COMMUNAL DE SAU-VEGARDE (PCS)** : Recensement des risques - Elaboration du plan d'organisation des secours et du Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM).

**OPERATION POUR COMPTE DE TIERS** (communes non adhérentes)

- Mise à disposition du service SPANC
- Mise à disposition du service DECI
- Mise à disposition de l'INGENIERIE.

## DES CHIFFRES QUI EN DISENT LONG

Focus sur l'**EAU POTABLE**



Focus sur l'**ASSAINISSEMENT**



Focus sur l'**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



Focus sur la **DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**



## CONSEILS

Des gestes au quotidien pour **réduire votre consommation en eau**

### J'EVITE LES FUITES

Il est important de vérifier régulièrement l'état de vos robinets.

Le Goutte à goutte  
**4 litres/heure**



Le filet d'eau  
**16 litres/heure**



La chasse d'eau  
**25 litres/heure**

